

# Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : VAL-JOLI

Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, JOSIANE PERRON, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025  
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
  - De plus, le 18 septembre 2025 vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.
- 5.

Adresse : 500 route 249, Val-Joli

Jours et heures : lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et de 13h00 à 16h30  
Vendredi entre 9h00 et 12h00

- 4.1 Vous pouvez effectuer une **demande de révision de la liste électorale** autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande : en personne ou par procuration au  
**Bureau municipal : 500, route 249, Val-Joli**

Jours et heures **Mardi le 15 octobre 2025 de 17h00 à 20h00**

**Mercredi le 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**

6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : 500 route 249, Val-Joli  
Téléphone : 819 845-7663 p 1

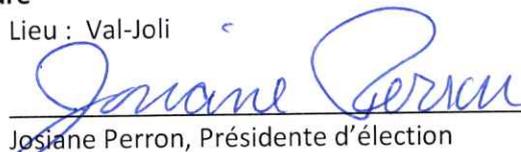
**Adjointe ou adjoint**

Adresse 500 route 249, Val-Joli  
Téléphone : 819 845-7663 p3

**Signature**

Lieu : Val-Joli

Date : 08 octobre 2025

  
Josiane Perron, Présidente d'élection